

République Française Département du Val d'Oise Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture 095-219502507-20240529-DEL2024032-DE Date de télétransmission : 09/06/2024 Date de réception préfecture : 09/06/2024

Acte certifié exécutoire après avoir

été

Transmis au représentant de L'Etat le : 0 9 JUIN 2024

Publié le: 0 9 JUIN 2024

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2024.032

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 22 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS:

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR:

JEAN MARIE MAILLE A BLAISE ETHODET-NKAKE, SONIA LAJIMI A TANIA KITIC, PAULETTE DORRIERE A CINDY BOURGUIGNON, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN

ABSENTS:

EMELE JUDITH, GILDO VIERA, FELIX MIRAM

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 9 : AVIS SUR L'ADHESION DE LA VILLE DE MONTREUIL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL TABLES COMMUNES

RAPPORTEUR: MICHEL NUNG

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L. 5211-18; Vu l'arrêté pris conjointement par Messieurs les Préfets de Seine-Saint-Denis et du Val de Marne, en date du 16 juin 1993, autorisant la constitution du Syndicat Intercommunal à vocation unique formé entre les communes de Bobigny (93) et de Champigny-sur-Mame (94), dénommé SIRESCO;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2023-4075 du 21 décembre 2023 modifiant les statuts du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO) devenu Tables Communes ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Montreuil n°20240207_2 du 7 février 2024 portant sur l'adhésion au syndicat intercommunal Tables Communes et désignation des délégués siégeant au sein du syndicat intercommunal Tables Communes ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Tables Communes n°2024-20 du 5 mars 2024 approuvant la demande d'adhésion de la Ville de Montreuil au syndicat intercommunal Tables Communes ; Vu les statuts du syndicat intercommunal Tables Communes ;

Accusé de réception en préfecture 095-219502507-20240529-DEL2024032-DE Date de télétransmission : 09/06/2024 Date de réception préfecture : 09/06/2024

Considérant que la Ville de Montreuil a émis le souhait d'adhérer à Tables Communes pour bénéficier des prestations en matière de restauration publique ; Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de toute nouvelle

commune au syndicat intercommunal Tables Communes;

Après en avoir délibéré,

• DONNE un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Montreuil au syndicat intercommunal Tables Communes ;

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire, Jacqueline HAESINGER La secrétaire de séance,

Lauren LOLO